



Un oeil sur le passé, un regard vers l'avenir

**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2021

Le Conseil Municipal de SAINS DU NORD s'est réuni à la Mairie de SAINS DU NORD dans la salle habituelle de ses séances le **MARDI 29 JUIN 2021** à **18 H 30** sur convocation et sous la présidence de Mme Christine BASQUIN, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2021

PRESENTS : Mme Christine BASQUIN, M. Jean-Pierre DESSAINT, Mme Maryse DEJARDIN-NOYON, M. Daniel DEUDON, Mme Sabine BUFI, M. Éric MARION, Mme Coralie LECLERCQ, Mme Nathalie POULAT, M. Philippe LERICHE, M. Jean-Luc DOUARRE, M. Gilles CONTESSE, Mme Anne-Marie LENTIER, Mme Lydie DELSINNE, Mme Cindy DRUART, M. Thierry LOPPE, Mme Géraldine PRUDENCE, M. Benoît WYART, Laurent PAYEN, Mme Natacha VAN ELSLANDE, M. Renaud PERIN, M. Jean-Maurice LARMOIRE

ABSENTS EXCUSES : M. Florian CHIKHI, Mme Nathalie DAUMERIES,

ABSENTE EXCUSEE REPRESENTEE :

Mme Nathalie DAUMERIES a donné pouvoir à Mme Maryse DEJARDIN-NOYON
M. Florian CHIKHI a donné pouvoir à Mme Sabine BUFI

SECRETAIRE : Mme Coralie LECLERCQ

---0---

La séance est ouverte à 18 H 30.

Mme Christine BASQUIN, Maire, procède à l'appel des Conseillers.

Elle signale que le quorum est atteint.

Mme Coralie LECLERCQ est **DESIGNEE** comme Secrétaire de séance.

Aucune observation n'ayant été relevée lors de la transmission des procès-verbaux des réunions précédentes, c'est-à-dire du 07 avril 2021 et du 29 avril 2021, il est procédé à leur signature par tous les membres présents.

---0---

I - MISE A JOUR DU BORNAGE - TERRAIN RUE LA-HAUT

Mme le Maire explique à l'assemblée que Mme Emilie TAVIAUX, propriétaire des parcelles 1483 et 1510, situées 59 Rue-Là-Haut, lui a signalé un litige au niveau du découpage des parcelles. Le mur situé devant sa maison a été construit en partie sur le domaine public (erreur du géomètre).

Celle-ci souhaite régulariser la situation, pour cela la Commune doit lui rétrocéder une partie d'une parcelle communale.

Après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité, l'assemblée

ACCEPTÉ de rétrocéder en l'état à Mme Emilie TAVIAUX le terrain sis 59 Rue Là-Haut,

AUTORISE Mme le Maire à signer les différents documents afférents à ce dossier,

DIT que tous les frais d'acte et de géomètre seront entièrement à la charge de Mme Emilie TAVIAUX.

II - PROJET DE CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME NATIONAL PETITE VILLE DE DEMAIN

Porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, le programme national Petites Villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. L'objectif est de donner aux élus de ces villes et intercommunalité les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Deux candidatures du territoire ont été déposées et retenues : celle conjointe des villes d'Avesnes sur Helpe et d'Avesnelles en date du 28 octobre 2020 ; celle de la ville de Sains du Nord en date du 13 novembre 2020.

Celles-ci ont été labellisées au titre du programme Petites Ville de Demain le 21 décembre 2020 pour les communes d'Avesnes sur Helpe et d'Avesnelles ; le 20 janvier 2021 pour la commune de Sains du Nord.

La convention d'adhésion - jointe en annexe - a pour objet d'acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain.

La convention engage les collectivités signataires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la convention d'adhésion, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), établie pour la période 2021-2026. Elle portera notamment sur des actions de requalification du patrimoine et d'équipements publics, de soutien au commerce local et au tourisme, de développement d'infrastructures structurantes et d'opérations de développement de logements et de requalification du parc existant.

Avant d'être signée, la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain doit être présentée aux conseils municipaux des villes labellisées et au conseil de communauté, afin d'autoriser les maires et le président de la communauté de communes à signer de manière concordante, la convention d'adhésion.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la Convention d'adhésion **Petites Villes de Demain**, préalablement à la Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, ainsi que tous documents s'y afférant.

Mme Anne-Marie LENTIER demande : en terme de revitalisation, y-a-t-il des projets sur SAINS DU NORD - Anciennes friches

Mme le Maire rappelle les différents projets et insiste sur l'importance du projet sur la friche « STIONA ». Elle précise qu'elle a rencontré la CCI à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à signer la Convention d'adhésion **Petites Villes de Demain**, préalablement à la Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire, ainsi que tous documents s'y afférant.

III - EMPRUNT POUR RESTAURANT SCOLAIRE - RUE LA-HAUT

Mme le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée en objet, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **434 000,00 €**.

Mme le Maire précise que la commune peut bénéficier d'une nouvelle offre, à un taux de 1%, sur une durée de 25 ans.

M. Jean-Maurice LARMOIRE demande des précisions sur ce changement.

M. Maryse DEJARDIN-NOYON prend donc la parole afin de donner les explications.

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 434 000,00€

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,00%

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

(Cette délibération **ANNULE** et **REPLACE** la délibération n°20210407 du 07 avril 2021).

IV - FACTURES A PASSER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Madame Maryse DEJARDIN, Adjointe aux Finances, rappelle à l'Assemblée les dispositions concernant l'imputation en section d'investissement des acquisitions de matériel et de mobilier des collectivités locales.

Considérant que les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à **500,00 Euros Toutes Taxes Comprises**, qui revêtent un caractère de durabilité et ne figurant pas explicitement aux comptes de charges et de stocks, doivent faire l'objet d'une délibération expresse individualisant la nature de chaque bien.

OUI l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ, à l'unanimité, de procéder au mandatement en section d'investissement des factures suivantes :

- * FACTURE du 16 avril 2021 – LA VOIX MEDIAS
Insertion marché Rue de Paris
A PASSER EN INVESTISSEMENT : **394,75 €**
ARTICLE 2151

- * FACTURE du 14 avril 2021 – MANUTAN COLLECTIVITES
Ecole élémentaire Dorléant – 1 tableau triptyque
A PASSER EN INVESTISSEMENT : **454,96 €**
ARTICLE 2188

- * FACTURE du 16 juin 2021 – BUT
Cantine les 4 Vents – 1 lave-linge CANDY
A PASSER EN INVESTISSEMENT : **399,99 €**
ARTICLE 2188

V - INFORMATIONS DIVERSES

a) NOTIFICATION DES MARCHES - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE

M. Daniel DEUDON prend la parole afin d'informer l'assemblée sur l'avancée des travaux, ensuite il donne lecture des entreprises qui ont été retenues suite à l'ouverture des plis :

Lot	Désignation	Entreprise	TTC
1	Gros-œuvre	Eiffage	88 800,00 €
2	Charpente Ossature Bardage	Fossé	76 792,56 €
3	Couverture	Dehanne	14 254,87 €
4	Men. Extérieures Aluminium	MVS	22 800,00 €
5	Men. Int. Plâtrerie Faux Plafond	Devreese	36 049,32 €
6	Carrelage Faïence	RC2B	27 121,80 €
7	CVC	Servais	89 520,00 €
8	CFO-CFA	Savelec	24 596,06 €
9	Peinture	NPV Leclercq	6 345,62 €
10	VRD	Colas	53 993,88 €
	TOTAL		440 274.12 €

Honoraires architecte : 34 080 € TTC

b) Sécurité devant l'école « Les 4 Vents »

Le dossier de demande de subvention a été déposé. La commission d'attribution aura probablement lieu en juillet, en raison des récentes élections. Réalisation prévue en septembre - octobre 2021. Les travaux seront effectués avant Noël. L'arrêt de bus existant va être modifié, nous avons rencontré la Région ce lundi 28 juin.

c) Arrêts de bus

Visite de tous les arrêts avec une Responsable de la Région, afin de réaliser des marquages au sol, subventionnés à 80 %.

M. Jean-Luc DOUARRE demande s'il est prévu de modifier l'emplacement de l'arrêt situé Rue Paul Doumer qui est trop prêt du virage. Réponse : le sujet a été abordé avec la Région.

M. Laurent PAYEN précise qu'au niveau de la Croisade Montfort c'est très dangereux.

d) Construction de 21 logements : Appel d'offres lancée, Réponse le SAMEDI 24 JUILLET 2021.

Espoir de pose de la première pierre prévue en octobre 2021.

e) Réfection Rue de Paris : Entreprise COLAS pour un montant de 33 080,00 €, avec des travaux à la rue Croix de Glageon en complément.

f) Travaux Rue Croix de Glageon : Gravillonnage - 29 725.20 €

g) Création de passages « bateaux » : Entreprise ROTY - 12 700,00 € - réalisation octobre - novembre 2021.

Mme Anne Marie LENTIER demande si c'est possible de drainer le fossé au niveau des habitations de M. et Mme PIGEON et M. et Mme HALLAUX. La demande a déjà été faite auprès de la mairie. Le fossé, récemment végétalisé de jonquilles par Stéphane, s'effondre par fortes pluies et risque durablement d'endommager la chaussée et d'obstruer la canalisation.

h) Ancienne caserne des pompiers : La Commune travaille en collaboration avec l'A.D.U.S. Pour la préparation de l'étude, il est nécessaire de procéder à la démolition.

Le diagnostic amiante va être fait.

Un devis sera effectué pour la démolition.

Mme Anne-Marie LENTIER demande si les caves vont être préservées ? Réponse : dans la limite de la sécurité et de la possibilité : OUI

i) Vidéo-protection :

Dossier en cours. Les sites sont définis pour deux types de caméras (personnes, plaques). Projet complexe.

Mme Anne-Marie LENTIER demande au niveau de la gare : Bien-sûr cela a été retenu comme c'est un point stratégique.

M. Daniel DEUDON précise que c'est un dossier complexe, nous avons rencontré la Gendarmerie ainsi qu'une société pour la technique.

j) Nettoyage du cimetière :

La commune a fait appel à l'association « Entraide », pour un montant de 10 766.66 €.

Mme Anne-Marie LENTIER précise que le C.I.A.S. propose de le faire gratuitement, il est dommage que Mme BASQUIN, membre du CIAS et informée de son premier mandat de cette gratuité des chantiers d'insertion, ne l'ait pas sollicité, il aurait permis de mettre un terme au mécontentement des Sainsois affiché sur les réseaux sociaux. Elle aurait permis de satisfaire nos sainsois, et ménager le personnel communal fortement sollicité. Très peu de communes le sollicite, le CIAS a été surpris de n'avoir reçu aucune demande.

Mme Natacha VANESLANDE souligne en disant que cette démarche aurait dû être anticipée.

Mme Anne -Marie LENTIER trouve regrettable la dépense, d'autant que la somme aurait pu être attribuée à d'autres projets d'intervention sociale.

M. Jean-Luc DOUARRE précise que 43 communes ont droit à ce service, et donc pas

évident d'en bénéficier quand cela nous est nécessaire.

Mme le Maire répond que le problème ne se posait pas avant le zéro Phyto, cette année, les services techniques ont du mal à suivre, à cause de la météo. L'année dernière les services ont mis du géo et des gravillons à certains endroits du cimetière on remarque qu'à ces endroits il y a moins de mauvaises herbes.

Si la Commune fait faire le travail de l'entretien du cimetière par le C.I.A.S., cela dépend d'une programmation anticipée qui n'est pas évidente en fonction de la météo, de nos besoins et autres activités des services techniques. Nous avons voulu répondre rapidement au mécontentement des administrés. Donc, appel à l'association « Entraide » : réponse rapide - devis : 10 766,66 €.

Mme Natacha VAN ELSLANDE demande s'ils ont commencé le travail ? Réponse : OUI.

k) Vestiaires du gymnase de la rue du Moulin à Vent : refaits.

l) Logement communal au-dessus de la poste : remplacement des fenêtres et de la porte.

m) L'aire de jeux à côté de la halle couverte a été refaite.

n) Panneaux de signalisation pour nos écoles commandés auprès de la société A.G.S.D. Pose souhaitée pour la rentrée de septembre 2021.

Il restera la Salle des Fêtes et la Maison Lamborelle.

o) Course cycliste du SAMEDI 03 JUILLET 2021 annulée par manque de participants.

p) Mme le Maire souhaite créer une commission de développement durable. Elle précise aux conseillers qu'ils peuvent déjà s'inscrire auprès de la Secrétaire.

VI - QUESTIONS DIVERSES

a) Nous demandons une explication sur l'estimation du projet de cantine à 530 000 € et l'appel d'offre par le cabinet d'architecte à 434 000 €. Pourquoi une telle différence ?

Mme le Maire rappelle que ces explications ont été faites par M. Daniel DEUDON au point précédent et lors de la commission d'appel d'offres, en présence de l'Architecte.

b) Les panneaux de communication dans certains quartiers ne sont plus présents ou sont en très mauvais état.

Mme le Maire demande de préciser de quels panneaux il s'agit.

M. Laurent PAYEN précise qu'il s'agit des deux panneaux situés au niveau du parking poids lourds et celui situé au Quartier de l'«Europe». Il rajoute que la commune pourrait y afficher, par exemple, les festivités, ce qui

serait nécessaire pour les personnes qui ne vont pas sur les différents réseaux sociaux.

Mme le Maire répond que l'on privilégie le plus possible les moyens de communication du « sans papier ».

M. Jean-Luc DOUARRE précise que la commune met des calicots aux entrées de village.

c) Est-ce vraiment utile que la halle soit illuminée une grande partie de la nuit ?

L'intensité lumineuse est plus basse (ce sont des leds) - le coût est de 64,00 € pour 3 mois.

Ceci a été décidé pour une raison de sécurité, éviter les regroupements par exemple.

Mme Lydie DELSINNE rajoute que cela évite les dégradations.

*d) Certains dysfonctionnements sont intervenus lors du 1^{er} tour des élections départementales et régionales, beaucoup de personnes n'ont pas reçu les professions de foi, ni les bulletins de vote.
De plus quelques problèmes sont apparus lors du dépouillement pour les départementales.*

Mme le Maire répond que la commune n'est pas responsable de la distribution. C'est l'Etat.

Mme Natacha VAN ELSLANDE précise que c'est un problème civique. Mme le Maire peut-elle intervenir ?

M. Jean-Maurice LARMOIRE rajoute que c'est un problème de civisme. C'est de moins en moins démocratique.

La séance est levée à 19 H 55.

